

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Low, tenue le lundi 3 août 2026 à 19 h 00 à la salle Héritage, sise au 4C, chemin d'Amour, Canton de Low (Québec) J0X 2C0, sous la Présidence de monsieur le Maire Patrick Beaudry.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Mesdames les Conseillères Fay McLaughlin et Maureen McEvoy ainsi que messieurs les conseillers Luc Thivierge et Lee Angus.

ÉTAIENT ABSENTS : Madame la conseillère Maureen Rice et monsieur le conseiller Ghyslain Robert (absences motivées).

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Myrian Nadon, directrice générale et greffière-trésorière.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry constatant qu'il y a quorum déclare la séance ouverte.

AVIS DE CONVOCATION

Le 30 juillet 2026

Monsieur le Maire,	Patrick Beaudry
Mesdames les Conseillères,	Fay McLaughlin, Maureen Rice et
	Maureen McEvoy
Messieurs les Conseillers,	Luc Thivierge, Lee Angus et Ghyslain Robert

AVIS DE CONVOCATION vous est par la présente donné par la soussignée, Myrian Nadon, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le 3 août 2026 à 19h00 convoquée par la Directrice générale, au cours de laquelle le Conseil considèrera les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 3 août 2026
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Réception de l'avis de convocation
4. Remarques préliminaires de monsieur le Maire Patrick Beaudry en lien avec les assemblées publiques de consultation
5. Assemblée publique de consultation – Premier projet de règlement 2026-XXX – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 02-93 « Règlement de zonage » - Normes relatives au plan de zonage de façon à incorporer la délimitation des îles se trouvant sur la rivière Gatineau
6. 1^e Période de questions
7. Assemblée publique de consultation – Projet de règlement 2026-XXX – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 04-93 « Règlement de lotissement » - Normes relatives aux lotissements sur les îles
8. 2^e Période de questions
9. Fermeture et levée de la séance extraordinaire du 3 août 2026

Lors de cette séance extraordinaire, qui sera tenue le **lundi 3 août 2026 à 19 h 00** à la salle Héritage, au 4C, chemin d'Amour, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur les sujets mentionnés ci-haut.

FAIT à Low ce 30 jour du mois de juillet 2026.

Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière

**2026-08-140 POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2026**

**PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

A.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Premier projet de règlement 2026-XXX - Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 02-93 « Règlement de zonage » - Normes relatives au plan de zonage de façon à incorporer la délimitation des îles se trouvant sur la rivière Gatineau

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 1 : Monsieur le Maire, Patrick Beaudry, présente un sommaire des projets de règlements à l'ordre du jour.

A.2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 2026-XXX - Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 04-93 « Règlement de lotissement » - Normes relatives aux lotissements sur les îles

INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :

NOTE 2 : Les membres du conseil et la directrice générale et greffière-trésorière répondent aux questions posées relativement à l'assemblée publique de consultation A.1 et A.2. La période de questions débute à 19 h 10 et se termine à 20 h 13.

**2026-08-141 POUR ACCEPTER LA LEVÉE
DE LA SÉANCE**

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC THIVIERGE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MAUREEN MCEVOY**

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée à 20 h 14.

Monsieur le Maire Patrick Beaudry, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.

Myrian Nadon
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Patrick Beaudry
Maire